



# Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2680

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :  
~~Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Eyup YILDIRIM** demeurant **rue des Kessales 74 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.  
Le terrain concerné est situé **rue des Kessales 74 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **Seraing 9<sup>ème</sup> division section A n° 332V, n° 332A2**

Le projet vise à "**construire une annexe, régulariser des abris de jardin, la modification du relief du sol, un mur de soutènement et la pose d'un crépi en façade arrière**" et présente les caractéristiques suivantes :  
**L'implantation des abris de jardin sont situés à plus de 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës,**

**Article R.IV.40-2, §1er, 2° du CoDT :** "(...) sont soumises à une annonce de projet les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n°2 ayant le même objet :  
(...)

2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;"

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO ( 04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **24 avril 2024 au 8 mai 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.urbanisme@seraing.be](mailto:enquete.urbanisme@seraing.be)

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 1<sup>er</sup> décembre 2023)  
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 24 mars 2023)  
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M<sup>me</sup> GELDOF  
CINQUIÈME ÉCHEVIN